



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 11 mars 2019 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire
Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 07/03/2019.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, DUSSUD Grégory, ROCHE Robert, DENIS Catherine, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, BOISSONNET Annick, GUILLAUMOND Monique, SERRAILLE Loïc, BERTALOTTO Frédérique, MERLE Jean-Michel, BONNASSIEUX Bernard, PRAILE Anne, BONNET Philippe, DI QUINZIO Carole.

Absents excusés : DUCHENE Colette, GONZALEZ Éric (procuration à MOLLARD Christian), JACQUEMOT Estelle (procuration à MIOCHE Laurent), ALLAIX Gilles (procuration à DUSSUD Grégory).

Secrétaire de Séance : BONNET Philippe

MPG/ 02 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 28/01/2019 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Conclusion d'un avenant à la Ligne interactive de Trésorerie pour un montant de 100 000€ portant cette dernière à 250 000€, à taux variable indexé sur l'indice EONIA avec marge de 0,79%, auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, 150€ de frais de dossier.

1- Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assise 2020.

M. Le Maire rappelle que les communes du Département de la Loire doivent désigner 599 jurés. Le nombre de noms à tirer au sort pour Panissières s'élève à 6. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante. Ce tirage au sort n'est que la première étape d'une procédure de désignation.

Il faut exclure les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans. En conséquence, devront être retenus les noms des personnes nées avant 1997. Le Conseil Municipal, fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise :

- Mme Béatrice GRANOTTIER, 24 place de la Liberté
- M Pierre Alexandre PERROT, 40 rue Aristide Briand
- Mme Anne Marie HONORE, Lieu dit Chazallon
- Mme Marie-Pierre MARCEL, 7 rue de l'industrie
- Mme Céline Marcelle Louise SABY, Lieu-dit Lemonest
- Mme Marcelle DELORME, 1 rue de l'Odinot

Cette liste sera communiquée au Greffe du Tribunal de Grande Instance de St Etienne.

2- Avenant au marché public relatif à la requalification de la rue de la République et des places adjacentes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2018 l'habilitant à engager la procédure de passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux de requalification de la rue de la République et de ses places adjacentes et à procéder à la signature dudit contrat. Ces travaux d'aménagement du centre bourg seront prochainement finalisés.

Conformément à l'article 20 du Code des marchés publics, il est possible de conclure un avenant au marché public, sans bouleverser l'économie du contrat ni en changer l'objet. De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°01 – Terrassement et Voirie attribué à l'Entreprise EIFFAGE Route Centre Est.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux de voirie, de la fourniture et pose de panneaux et de mobilier urbain, et à l'aménagement d'un plateau.

Les caractéristiques de l'avenant n°1 sont les suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
01	EIFFAGE	738 088,00€	107 571,75€	845 659,75€	+ 14,57 %
T.V.A. 20 %		147 617,60	21 514,35€	169 131,95€	
TOTAUX T.T.C.		885 705,60€	129 086,10€	1 014 791,70€	

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

3- Participation au financement d'un test psychologique au bénéfice de l'antenne du RASED

L'inspection de l'éducation nationale de Feurs a réalisé une demande de financement exceptionnelle du test psychologique WISQ V, dans le cadre de la mission de Mme Enfroy, psychologue scolaire, de l'antenne du RASED de Balbigny. Cette antenne compte dix-huit communes, dont celle de Panissières.

Il est nécessaire de renouveler deux tests d'évaluation cognitive (mesure du quotient intellectuel QI) indispensables à la réalisation de bilans adressés à la MDPH (maison départementale du handicap). Ces tests onéreux sont valables entre 10 et 15 ans, et sont édités par une entreprise unique (ECPA).

La répartition suivante du financement est proposée :

Commune	Élèves	Prix par élève	Total par commune
Balbigny	244		283,04 €
Clivens	106		122,96€
Eperdoux St Paul	71		82,36€
Essartines en Donzy	57		66,12€
Montchal	118		136,88€
Collance			
Nérondes	46		53,36€
Pouilly les Tours	118		136,88€
Rozier en Donzy	148		171,68
St Martin Lestira	45		52,22€
St Marcel de Félines	84		97,44€
St Cyr de Valorges	26		30,16€
Ste Colombe sur Gand	37		42,92€
Viollay	91		105,56€
Bressières	136		157,76€
Panissières	205		237,80€
Salit en Donzy	113		131,08€
Total	1645	1,16€ / élève	

Le Conseil municipal accepte la participation de la commune de Panissières pour un montant de 237,80€ à l'acquisition du test. La commune de Balbigny centralise les versements réalisés.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

4- Evaluation des charges transférées de douze Communes à la Communauté de Communes de Forez-Est relatives au transfert des Zones d'Activités Communales à l'intercommunalité

M. Le Maire rappelle le cadre de la procédure de révision des attributions de compensation (AC) en cas de transfert de charges entre l'EPCI et ses communes.

La procédure est la suivante :

- Rapport de la CLECT sur le transfert des charges
- Délibérations concordantes dans les 3 mois des 42 conseils municipaux pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (majorité des 2/3)
- Délibération du conseil communautaire pour fixer les nouvelles AC
- Régularisation sur les AC au 2ème semestre 2019

Les communes concernées ainsi que les montants des diminutions des AC sont mentionnés dans le tableau suivant :

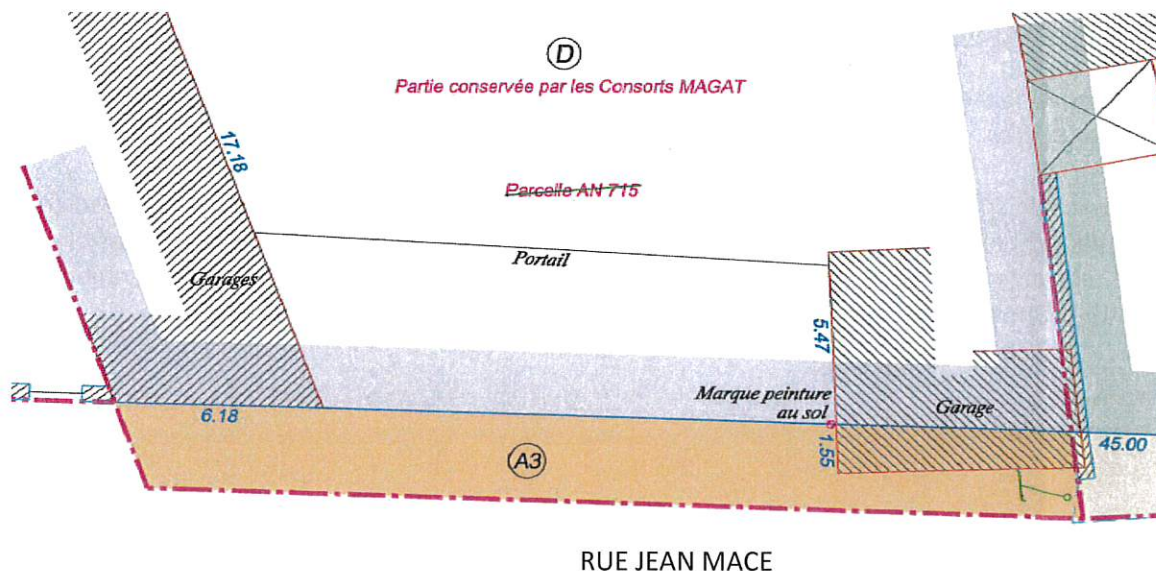
COMMUNE	ZONE CONCERNEE	Surface commercialisée	évaluation charges fonctionnement	évaluation charges investissement	Baisse AC totale	neutralisation	obs	baisse de l'AC 2019	baisse de l'AC 2020	baisse de l'AC 2021	baisse de l'AC 2022	baisse de l'AC 2023	baisse de l'AC 2024	baisse de l'AC 2025	baisse de l'AC 20 et anné suivant	
AVEIZIEUX	Bouhet	19578 m2	1 469	1 066	2 525	0	baisse de l'AC de 2525 € à compter de 2019	2 525	2 525	2 525	2 525	2 525	2 525	2 525	2 525	2
BALBIGNY	Charlet	26055 m2	1 318	2 452	3 788	20 420	baisse de l'AC de 3788 € après 5,41 ans, en 2024 (car voirie refaite en 2018)	0	0	0	0	0	2 188	3 788	3	
CHAMBEON	Canal 3	8384 m2	675	3 541	4 216	0	baisse de l'AC de 4216 € à compter de 2019- voirie à terminer par CCFE.	4 216	4 216	4 216	4 216	4 216	4 216	4 216	4	
CHAZELLES-LYON	Montalégre	14000 m2	3 438	3 992	7 430	8 964	baisse de l'AC de 7430 € à compter de 2020 (car voirie refaite en 2017)	0	5 896	7 430	7 430	7 430	7 430	7 430	7	
CIVENS	Les places	18160 m2	51	1 659	1 710	0	baisse de l'AC de 1710 € à compter de 2019	1 710	1 710	1 710	1 710	1 710	1 710	1 710	1	
EPERCIEUX-ST-PAUL	Chanasson Est		332	6 797	7 129	32 120	baisse de l'AC de 7129 € après 4,5 ans, en 2023(car voirie faite en 2019)	0	0	0	0	3 525	7 129	7 129	7	
EPERCIEUX-ST-PAUL	Chanasson ouest		6 737	7 039	12 776	34 918	baisse de l'AC de 12776 € après 2,73 ans, en 2021 (car voirie refaite en 2015)	0	0	3 410	12 776	12 776	12 776	12 776	12	
FEURS	les Planchettes	88130 m2	6 337	20 054	25 391	15 129	baisse de l'AC à compter de 2019	10 262	25 391	25 391	25 391	25 391	25 391	25 391	25	
MONTROND LES BAINS	plançieux	83512 m2	2 823	7 891	10 714	0		10 714	10 714	10 714	10 714	10 714	10 714	10 714	10	
NERVIEUX	Les Longes	23814 m2	245	1 209	1 457	5 146	soit baisse de l'AC de 1457 € après 3,53 ans (voirie refaite en 2013)	0	0	0	683	1 457	1 457	1 457	1	
POUILLY LES FEURS	Pré Colon	8908 m2	22		0		montant faible, pas de transfert de charges									
VEAUCHE	les loges 1	45263	680	3 952	4 632	0		4 632	4 632	4 632	4 632	4 632	4 632	4 632	4	
VEAUCHE	les prairies	85061	3 831	11 918	15 749	0		15 749	15 749	15 749	15 749	15 749	15 749	15 749	15	
VIOLAY	les Gagnés	9623 m2	1 575	1 269	2 844	0		2 844	2 844	2 844	2 844	2 844	2 844	2 844	2	
TOTAL BAISSÉ AC								62 652	73 677	79 821	88 670	92 959	98 761	100 341	100	

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

5- Acquisition d'un terrain sur la parcelle cadastrée AN 715

La commune peut se porter acquéreur de gré à gré d'une bande de terrain de 78 m2 correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé V10, porté au Plan Local d'Urbanisme, sis rue Jean Macé sur la parcelle AN 715 appartenant aux Consorts Magat. Un plan d'alignement a été dressé le 26 février 2019 par la SCP PIGEON TOINON, géomètres experts.



L'intérêt public d'une telle acquisition foncière est avéré, car elle assure la réalisation du projet d'amélioration de la circulation de la rue Jean Macé, en direction de l'école publique élémentaire. Deux garages locatifs sont toutefois construits sur la zone et empiètent partiellement sur l'emprise de l'emplacement V10.

Le Maire propose dès lors aux conseillers d'acquiescer auprès des Consorts Magat la bande de terrain de 78 m² pour un montant de 5000€, tout en diligentant l'ensemble des opérations de démolition des deux garages. Il est noté que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, ainsi un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

6- Règlement du gymnase municipal

Il est proposé un règlement intérieur pour le gymnase municipal. Ce règlement s'applique à l'ensemble des personnes fréquentant les différents espaces du site : couloir, vestiaires, sanitaires.

L'ensemble des modalités d'utilisation du site est décrit : comportement, prêt de matériel, responsabilité, sécurité

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

7- Subventions

a) *Rénovation et accessibilité d'un vestiaire du stade au bénéfice de l'équipe féminine de Panissières*

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du CNDP pour assurer l'accessibilité des vestiaires du stade de football. Par ailleurs au regard de l'usage du site par l'équipe féminine, il est possible de solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Fédération de football. Le coût estimé des travaux s'élève à 15 240€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

b) *Réfection du terrain de football*

La Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite apporter un soutien pour la réalisation ou la rénovation de structures sportives de proximité. Pour réaliser les fentes de suintements du stade de football, une subvention peut être sollicitée auprès des services régionaux. Le montant estimé des travaux est de 18 850€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

8- Adhésion à la démarche de négociation d'un contrat groupe assurance couvrant les obligations statutaires des agents du Centre de gestion de la Loire

Le centre de gestion de la Loire engage une nouvelle démarche de négociation pour les conditions d'assurance des risques du personnel et pour la protection sociale complémentaire des agents (la garantie maintien de salaire et la mutuelle santé proposées par l'employeur aux agents). Il est précisé qu'au terme de la consultation diligentée par le CDG 42, la commune dispose d'un droit d'option pour souscrire ou non au contrat proposé. Le Conseil municipal accepte d'adhérer à la démarche du Centre de Gestion de la Loire ci-mentionnée.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

9- Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Des travaux de peinture sont en cours dans le bâtiment de l'école élémentaire.

Pour le projet de création d'un parc animalier souhaité par les jeunes conseillers municipaux, plus de 12 volontaires se sont signalés pour intervenir à compter d'avril 2019.

- Sport-Communication

Deux tournois de football se sont déroulés dans le gymnase municipal de Panissières lors des vacances scolaires de février.

Le nettoyage de la salle du Dojo dans le bâtiment du St Antoine est programmé en avril, notamment pour assurer la désinfection des tapis utilisés pour les arts martiaux.

- Bâtiment-Voirie :

La réception des travaux de la requalification de la rue de la République et des places adjacentes est programmée le 21 mars 2019.

-Finances :

Les premiers arbitrages sont rendus sur la programmation des investissements 2019, après la réunion dédiée du 5 mars 2019. Un rendez-vous est fixé au 4 avril 2019 avec la Trésorière de Feurs pour finaliser la maquette de cet exercice budgétaire.

-Urbanisme :

Un panneau lumineux d'information a été installé en centre bourg. Les premiers essais d'utilisation sont en cours. Le prestataire doit rapidement remettre un boîtier informatique complémentaire de façon à assurer un fonctionnement correct de l'affichage.

La commission travaille au cahier des charges pour l'acquisition de mobilier urbain en centre bourg.

La chasse aux œufs est programmée le 20 avril 2019 ; elle se déroulera aux abords de la Mairie et du Musée.

- Culture :

- La 3^e édition des 48 heures de la création, qui s'est déroulée du 9 au 11 novembre 2018, a compté plus de 2600 visiteurs. Pour revenir sur ce temps fort de la création textile, le film du défilé de clôture est diffusé le mercredi 13 mars 2019 à 18h30 au cinéma Beauséjour.

- En septembre 2019, Panissières accueillera l'exposition de Gilles Porte. Dans le cadre des 20 ans de la convention internationale des Droits de l'Enfant, une exposition internationale est présentée à Feurs et comprend notamment près de 60 autoportraits de 1,70 mètre par 1,20 mètre d'enfants.

- La Philharmonique de Panissières est en concert à St-Just-la-Pendue ce week-end. Elle se produira le 7 avril 2019 à la Ferme Seigne.

- La Cérémonie commémorative de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc se déroulera ce dimanche à 10h.

-Travail réalisé avec la Communauté de Communes de Forez-Est :

La commune de Panissières désigne Sylvie Faye en qualité de référente « mobilité », et Régine Terrailon en qualité de suppléante, auprès des services de la Communauté de communes de Forez-Est. La loi « Mobilité », en cours d'élaboration, peut mettre en exergue une compétence dévolue aux établissements publics intercommunaux dans le domaine.

Il est rappelé le maintien du dispositif d'aide à l'acquisition de vélo ou de voiture électrique sur le territoire intercommunal. Par ailleurs, l'intérêt de la plateforme Rénovation42 est souligné pour les conseils et aides financières possibles dans le cadre de travaux de rénovation conduits par les particuliers.

-Développement durable :

Il est fait mention de la distribution de 5500 poubelles d'ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

10- Questions diverses

- **Grand débat national** : dans le cadre de la concertation citoyenne impulsée par le gouvernement, une rencontre locale a eu lieu avec M. Le Maire dans la salle du conseil municipal le 21 février à 19 h. Une trentaine de participants a échangé grâce à l'organisation de 4 tables rondes thématiques. 4 rapporteurs désignés ont pu établir la liste des propositions retenues. L'ensemble des travaux a été adressé à M Le Préfet de la Loire.
- **Trophées des Maires de la Loire 2019** : M Le Maire signale la remise des trophées 2019 le jeudi 4 avril 2019 à Bonson à 19 h. Cette année, le programme « Terre de tisseurs, terre d'excellence » est proposé en lauréat.
- M. Le Maire confirme sa présence à l'assemblée générale de l'association Main d'œuvre à disposition (MOD) du 29 mars 2019. Cette association est partenaire des services du Département de la Loire au bénéfice du dispositif **des chantiers éducatifs**. Dispositif mis en place dans la commune depuis la quatrième année.
- **Services postaux sur le territoire** : M Le Maire informe de différents échanges avec les responsables des services de la Poste concernant l'agence de Panissières. Une modification de l'amplitude d'ouverture du bureau a été actée. Pour l'équipe municipale, le maintien sur le territoire de la commune de la prestation postale est essentiel. Ce maintien est organisé à ce jour dans le cadre d'un contrat d'entreprise 2018-2022 signé entre la Poste et l'Etat. Pour l'avenir, le Maire propose de travailler le projet d'une Maison de Service au Public (MSAP) qui peut permettre de disposer d'un bureau postal de plein exercice et d'y adjoindre un panel de prestations de proximité (services sociaux, Pôle emploi...).

La séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 8 avril 2019.

Le Maire, Christian MOLLARD.

